

Bilan Actif

Fanny Debreyne Letier

Certifiés conformes

Actif		Au 31/12/2025			Au 31/12/2024
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Montant net
Frais d'établissement (I)		10 320	10 320		2 058
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais de développement Donations temporaires d'usufruit Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾ Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes TOTAL			
	Immobilisations corporelles	Terrains Constructions Installations techniques, matériel et outillage industriels Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes TOTAL			
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations Créances rattachées à des participations Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières TOTAL	1 200	1 200	1 200
	TOTAL				
	Total (II)				
Actif circulant	Stocks et en cours				
	Créances ⁽³⁾	Créances clients, usagers et comptes rattachés Créances reçues par legs ou donations Autres créances Charges constatées d'avance TOTAL	123 536	123 536	
	TOTAL				
	Divers	Instruments financiers à terme et jetons détenus Disponibilités	666 140 10 349	666 140 10 349	456 211 38 125
Total (III)		800 027		800 027	494 337
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Écart de conversion et différence d'évaluation - Actif (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)		811 547	10 320	801 227	497 595
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan Passif

Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Excédent ou déficit de l'exercice	14 811	1 195
	Situation nette (sous-total)	14 811	1 195
	Fonds propres consommables	764 215	449 239
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total (I)		779 027	450 434
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total (I bis)			
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
Total (II)			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total (III)			
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Instruments financiers à terme		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 200	17 028
	Dettes des legs ou donations	15 000	
	Dettes fiscales et sociales		133
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		30 000
	Produits constatés d'avance		
Total (IV)		22 200	47 161
Écart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		801 227	497 595
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de résultat

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service		
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	272 392	63 220
	Ressources liées à la générosité du public		
	<i>Dons manuels</i>		
	<i>Mécénats</i>		
	<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	122	
	Total des produits d'exploitation (I)	272 514	63 220
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	10 456	12 156
	Aides financières	260 000	49 000
	Impôts, taxes et versements assimilés		
	Salaires		
	Cotisations sociales		
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 058	2 064
	Dotations aux provisions		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges		
	Total des charges d'exploitation (II)	272 514	63 220
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	14 811	1 328
	Total des produits financiers (III)	14 811	1 328
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilés		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières (IV)		
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)		14 811	1 328
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		14 811	1 328

	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits exceptionnels (V) Total		
Charges exceptionnelles (VI) Total		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		133
Total des produits (I + III + V)	287 325	64 548
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	272 514	63 353
EXCÉDENT OU DÉFICIT	14 811	1 195
Évaluation des contributions volontaires en nature		
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

1 Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en œuvre

L'objet du fonds de dotation est de porter des actions d'intérêt général initiées ou soutenues par la société fondatrice, ses salariés, les structures qui lui sont liées, par les entreprises au sein desquelles elle est associée, et plus généralement par l'ensemble des acteurs qui contribuent à leur développement. A ce titre, il reçoit et gère, en les capitalisant, les biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable, en vue d'en redistribuer les revenus dans l'accomplissement de ses œuvres et de ses missions d'intérêt général.

Dans le cadre de sa mission d'intérêt général, le fonds de dotation développe à titre principal toute activité favorisant la création d'emploi notamment dans les quartiers défavorisés ou dans les zones rurales, le retour à l'emploi notamment à l'égard des publics les plus éloignés de l'emploi, l'entrepreneuriat féminin et l'innovation de rupture qui répond à une demande sociétale.

Dans ce cadre le fonds pourra aussi porter toute action contribuant directement ou indirectement à soutenir et conduire toutes missions d'intérêt général à caractère social, humanitaire, éducatif, scientifique ou culturel. A ce titre les actions mises en œuvre à ce titre pourront revêtir les caractéristiques suivantes :

- humanitaire, notamment par des actions de solidarité internationale, en France, et à l'étranger, y compris d'urgences suite à des catastrophes naturelles;
- éducatif, en contribuant à l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi;
- scientifique, visant à permettre notamment le développement de la recherche fondamentale;
- culturel, en favorisant le développement de projets artistiques;
- de la protection et de la sensibilisation au respect et à la défense de l'environnement naturel, en France, et à l'étranger, et plus largement du développement durable.

Dans le cadre de la réalisation de son objet, le fonds :

- développera ses propres actions;
- ou participera au financement de personnes morales à but non lucratif dont la réalisation favorisera sa mission d'intérêt général.

Le fonds de dotation peut réaliser toute autre activité, directe ou indirecte, mobilière ou immobilière, de nature à favoriser la réalisation de son objet social.

Afin de développer son objet social, le fonds pourra mettre en œuvre tous les moyens légaux notamment :

- collecter toutes ressources, financières ou matérielles, afin de réaliser son objet social;
- financer et favoriser le développement de toute œuvre participant à son objet;
- procéder par tous les moyens à la collecte de fonds visant à favoriser le développement de l'objet du fonds, notamment dans le cadre d'une campagne d'appel à la générosité du public autorisé;

FDCG

- développer des partenariats avec tout organisme d'intérêt général développant des activités similaires ou connexes entrant dans le champ de son objet;
- soutenir tout organisme d'intérêt général poursuivant des buts similaires aux siens ou se situant dans le prolongement de son objet;
- favoriser, par les modalités de gestion de sa dotation, l'emploi de ses actifs au profit d'œuvres exerçant des activités conformes à son objet;
- organiser directement ou indirectement toute manifestation, conférence, réunion, colloque, séminaire, congrès, et formation en vue de favoriser le développement de ses activités et de celles des organismes d'intérêt général qu'il entend soutenir;
- organiser directement ou indirectement des spectacles, représentations, ou expositions;
- conclure toutes conventions notamment de partenariats avec toute entreprise, collectivité territoriale ou publique, ou association;
- développer des moyens de communication et de diffusion, éditer toutes publications et autres documents d'information en rapport avec l'objet poursuivi par le fonds de dotation.
- et plus généralement mettre en place toute autre opération nécessaire à la poursuite de ses objectifs et qui soit conforme à la loi et aux règlements.

2 Faits significatifs de l'exercice

Au cours de l'exercice 2025, le fonds de dotation a poursuivi son action d'intérêt général en soutenant une dizaine de projets auprès d'associations et de fonds de dotation pour un montant total de versements d'environ 260.000 €.

Ces projets ont pu être financés par les différents dons reçus par :

- La société GENEEO Capital Entrepreneur, qui reverse 10% de ses commissions de gestion perçues par son fonds GENEEO Mezzanine (329k€ en 2025)
- L'équipe de GENEEO Capital, qui s'est engagée à verser 33 % du carried interest qu'elle perçoit (256k€ en 2025)

À la clôture de l'exercice, le fonds de dotation bénéficie encore de 764k€ de fonds propres consommables qu'il pourra utiliser pour le financement de futurs projets d'intérêt général.

3 Principes et méthodes comptables

3.1 Principes généraux

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et des règlements ANC N°2014-03, relatif au Plan Comptable Général, et N°2018-06, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non-lucratif (en tenant compte de tous les règlements les modifiant à ce jour dans leurs versions consolidées).

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

L'exercice comptable s'est étendu sur 12 mois, du 01/01/2025 au 31/12/2025.

3.2 Changements comptables

L'application prospective du nouveau règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers constitue un changement de méthode comptable applicable à partir du 1er janvier 2025 dont les principaux impacts sont :

- La modification de la définition des éléments comptabilisés en résultat exceptionnel. Dorénavant sont comptabilisés en résultat exceptionnel les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel mais également des écritures d'origine purement fiscale.
- La suppression des transferts de charges et le reclassement de ces produits selon leur nature, soit en produit d'exploitation ou financier, soit en diminution du poste de charge.
- Nouvelle présentation des informations dans l'annexe comptable qui introduit des modèles de tableaux obligatoires.
- Une simplification dans la présentation du résultat exceptionnel. Les charges et les produits exceptionnels, qui étaient présentés sur plusieurs lignes lors de l'exercice précédent ont été regroupés sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ».
- Des adaptations dans la présentation du bilan et du compte de résultat de l'exercice précédent ont été opérées :
 - Dans la colonne comparative de l'exercice précédent, les immobilisations en cours sont à regrouper avec les avances et acomptes, aussi bien pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles que corporelles ;
 - Dans la colonne comparative de l'exercice précédent du bilan 2025, la ligne « Charges constatées d'avance » est présentée parmi les éléments constituant la rubrique des « Créances ».

- Les transferts de charges constatés dans le compte de résultat de l'exercice précédent sont présentés selon les modalités suivantes :
 - Les transferts de charges d'exploitation de l'exercice précédent sont présentés dans la colonne comparative N-1 dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions », rattaché au résultat d'exploitation.
 - Les transferts de charges financières de l'exercice précédent sont quant à eux présentés dans le poste « Reprises sur dépréciations et provisions », rattaché au résultat financier.
 - Enfin, les transferts de charges exceptionnelles de l'exercice précédent sont présentés dans le poste « Produits exceptionnels ».

Les changements induits par l'application des nouvelles dispositions du Règlement s'appliquent à compter de l'exercice 2025 sans apporter de retraitement des comptes 2024.

Ce nouveau règlement n'a pas d'impact significatif sur la présentation des comptes.

3.3 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

3.4 Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

3.5 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.6 Appel à la générosité du public

Le fonds de dotation ne fait pas appel à la générosité du public au sens de la loi du 7 août 1991.

3.7 Etat des avantages et ressources provenant de l'étranger

La première application du règlement ANC N°2022-04 modifiant le règlement ANC n°2018-06, applicable à l'exercice ouvert à compter du 1er janvier 2023, constitue un changement de méthode comptable ayant pour conséquence la présentation, pour la première fois, d'un état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger dans l'annexe des comptes annuels.

Toutefois, le fonds de dotation n'a perçu aucun avantage ou ressource provenant (directement ou indirectement) de l'étranger et n'est pas concerné par ce changement de réglementation. Dès lors, il n'y a aucun changement de méthode comptable à mentionner dans les comptes annuels.

4 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

4.1 Informations relatives à l'actif

4.1.1 Mouvements des postes d'immobilisations, amortissements et dépréciations

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée le cas échéant dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production.
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale.
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

1. Tableau des immobilisations – Cadre général

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	10 320	-	-	10 320
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations financières	1 200	-	-	1 200
TOTAL	11 520	-	-	11 520

2. Tableau des amortissements – Cadre général

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	8 261	2 059	-	10 320
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL	8 261	2 059	-	10 320

Les immobilisations inscrites dans la catégorie « immobilisations incorporelles » correspondent aux frais de constitution, amortis selon le mode linéaire sur 5 ans.

3. Tableau des dépréciations

	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations financières	-	-	-	-
Stocks et en-cours	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

4.1.2 Dépréciations de l'actif circulant

- Néant

4.1.3 État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

Créances	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	-	-	-
Créances de l'actif circulant	123 536	123 536	-
Charges constatées d'avance	-	-	-
TOTAL	123 536	123 536	-

Les créances à un an au plus se composent de :

- Du reversement dû de GENEEO Capital Entrepreneur correspondant aux 10% des commissions perçues par son fonds GENEEO Mezzanine pour 122 511€.

- De la quote-part du carried interest de l'équipe de GENEEO Capital restant à recevoir pour 1 026€

4.1.4 Précisions sur certains postes d'actif

À la clôture de l'exercice du 31/12/2025, le fonds de dotation détient des Valeurs Mobilières de Placement pour un montant total au bilan de 466 k€. Il s'agit de titres sous forme de Fonds Commun de Placement Monétaire en euros. Ces titres sont liquides et valorisés quotidiennement sur un marché réglementé.

À la date d'arrêté comptable, les VMP sont évaluées à la valeur actuelle (en fonction du dernier cours de cotation connu) et comparées à leur coût d'acquisition. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées, tandis que les moins-values latentes donnent lieu à la comptabilisation d'une provision pour dépréciation.

Au 31/12/2025, le test de dépréciation réalisé sur les VMP a fait ressortir une plus-value latente qui n'a de fait, pas été comptabilisée.

4.2 Informations relatives au passif

4.2.1 Provisions et passifs éventuels

1. Provisions

- Néant.

2. Passifs éventuels

- Néant.

4.2.2 État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Dettes	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilées	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	7 200	7 200	-	-
Autres dettes	15 000	15 000	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL	22 200	22 200	-	-

4.2.3 Variation des fonds propres

	À l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation	
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public
Fonds propres sans droit de reprise	-	-	-	-	-
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-	-	-
Écarts de réévaluation	-			-	
Réserves	-	-	-	-	
Report à nouveau	-	-	-	-	
Excédent ou déficit de l'exercice	1 195	-1 195	-	14 811	-
Dotations consommables	449 239	1 195	-	586 173	-
Subventions d'investissement	-			-	
Provisions réglementées	-			-	
TOTAL	450 434	-	-	600 984	-

	Diminution ou consommation		À la clôture de l'exercice
	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	-	-	-
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-
Écarts de réévaluation	-		-
Réserves	-		-
Report à nouveau	-		-
Excédent ou déficit de l'exercice	-	-	14 811
Dotations consommables	-272 392	-	764 215
Subventions d'investissement	-		-
Provisions réglementées	-		-
TOTAL	-272 392	-	779 027

4.2.4 Variation des fonds dédiés

- Néant.

4.2.5 Variation des fonds reportés liés aux legs ou donations

- Néant.

4.3 Informations relatives au compte de résultat

4.3.1 Legs, donations et assurances-vie

- Néant.

4.3.2 Concours publics et subventions

- Néant.

4.3.3 Contributions volontaires en nature

- Néant.

5 Informations au titre des transactions non conclues aux conditions normales de marché

5.1 Opérations de mises à disposition gratuite de biens

- Néant.

5.2 Transactions avec des contreparties

- Néant.

6 Informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

6.1 Engagements pris en matière de crédit-bail

Contrats de crédit-bail	Montant des redevances restant à payer à la clôture de l'exercice	Prix d'achat résiduel
- Néant.	-	-

7 Dispositions spécifiques relatives aux fondations et aux fonds de dotation

7.1 Affectation des actifs constitutifs de la dotation non consommable

1. Valeur des dotations non consommables
 - Néant.
2. Liste des actifs constitutifs de la dotation non consommable
 - Néant.

7.2 Politique suivie en matière de gestion des dotations

- Politique suivie en matière de gestion des dotations

La dotation consommable à vocation à être utilisée à des fins de financements de projets relevant de l'intérêt social du fonds de dotation. Le Conseil d'Administration revoit et arrête annuellement le plan pluriannuel de consommation. En cas d'excédent à la fin de l'exercice, celui-ci sera affecté en dotation consommable afin d'assurer le financement pérenne des projets choisis par le Conseil d'Administration.

7.3 Engagements reçus des donateurs

Le fonds de dotation bénéficie du soutien de l'équipe de GENEО Capital, laquelle s'est engagée de manière ferme et irrévocable à affecter au fonds de dotation (l'« Affectation ») trente-trois pour cent (33 %) de :

(x) l'ensemble des distributions de toute nature effectuées par la Société qu'elle percevra au titre des Actions C acquises (à savoir les distributions de dividendes, de primes de toute nature, de tous postes de réserves, d'acomptes sur dividendes ainsi que toute réduction de capital) (les « Distributions »),

(y) nettes de l'impôt sur le revenu et des prélèvements sociaux, calculés de manière forfaitaire par référence au taux de prélèvement forfaitaire unique en vigueur au moment des Distributions (lesquelles, conformément aux stipulations de l'article 9.2.7 des statuts de GENEО Capital, ne pourront

FDCG

intervenir qu'à l'issue d'un délai de cinq (5) ans courant à compter de l'émission des Actions C acquises), et

(z) si elle est applicable à l'acquéreur, nettes de la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus, au taux maximum en vigueur au moment des Distributions, sans tenir compte de la fiscalité réelle de l'acquéreur (et notamment de l'éventuelle option pour le barème progressif ou du taux réellement applicable, le cas échéant, pour le calcul de ladite contribution).

En raison de l'incertitude entourant la fiscalité applicable au moment du déblocage des sommes, date à laquelle la créance deviendra exigible et les impositions effectivement déterminées, le montant net qui sera perçu par le fonds de dotation ne peut être estimé de manière fiable à la date de clôture.

Le montant des sommes distribuées actuellement bloquées, sur lequel sera calculé le don conformément à l'engagement précité, s'élève à 320 685 € au 31 décembre 2025.

8 Autres informations – Suivi des transactions de l'exercice.

Bénéficiaire	Forme juridique	Montant du financement octroyé	Engagement récurrent / ponctuel	Date de versement	RF reçu?	Descriptif de l'action d'intérêt général
ADIE	Association	40 000	récurrent	05/06/2025	oui	Association micro crédit pour créer son entreprise
Article 1	Association	50 000	récurrent	09/09/2025	oui	Accompagnement de lycéens et étudiants par différents dispositifs d'égalité des chances (ateliers d'orientation, ateliers d'insertion professionnelle, mentorat, etc.)
EDPD Ecole de Production Développement	Fonds de dotation	30 000	récurrent	02/10/2025	oui	Mise en oeuvre, le soutien et/ou le financement de toutes actions, programmes et initiatives d'intérêt général, visant notamment à la promotion et au développement des Écoles de Production et de leur spécificité pédagogique, à la pérennisation des Écoles de Production existantes et à la création de nouvelles, à l'innovation dans la formation, à la promotion de l'égalité des chances et des processus de rapprochement des jeunes, à l'ouverture à la dimension internationale, ainsi qu'au rayonnement éducatif et culturel.
EDPD Industrie Saône & Loire	Association	15 000	récurrent	04/11/2025	oui	Investir dans des équipements pédagogiques et de production nécessaires à la montée en compétences des élèves et donc à leur employabilité dans l'industrie et organiser des activités socio culturelles avec pour objectif de favoriser les rencontres et éduquer à la citoyenneté
Donner Envie de Vivre	Fonds de dotation	15 000	récurrent	08/12/2025	oui	Pour le compte d'Emergents La Mosaik
Institut Louis Germain	Association	20 000	récurrent	09/09/2025	oui	Agir pour le développement d'un programme de tutorat scolaire généraliste promouvant l'excellence dans l'enseignement de l'ensemble des disciplines de l'esprit.
Ma Chance Moi Aussi	Association	15 000	récurrent	04/11/2025	oui	Accompagner les enfants les plus vulnérables, issus de familles en fragilité éducative
Ma Chance Moi Aussi	Association	10 000	ponctuel	25/06/2025	oui	Accompagner les enfants les plus vulnérables, issus de familles en fragilité éducative
Simon de Cyrène	Fonds de dotation	Mini 15 000€ Soutien Financier Annuel = Allocation Annuelle x (AP / ΣAB+AC+AD+AP)	récurrent	16/03/2026	oui	Développement et anotation de maisons partagées entre personnes handicapées et valides
Simon de Cyrène	Fonds de dotation	50 000	ponctuel	19/11/2025	oui	Développement et anotation de maisons partagées entre personnes handicapées et valides

9 Événements post-clôture

- Néant.